

S 13. April 1978 1 1

o.718.2. U'ch. - PO/vz

3003 Berne, le 11 avril 1978

o 104.111

Monsieur Georges-André Chevallaz
Conseiller fédéral
Chef du Département des
finances et des douanes

3003 B e r n e

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil fédéral s'est entretenu à plusieurs reprises des conséquences de la dépréciation du dollar sur le budget des organisations internationales et sur le rôle de Genève.

Un groupe de travail composé de représentants de la Banque nationale et de nos deux départements procède - à la suite de la décision du 28 février 1978 du Conseil fédéral - à l'étude de ce problème qui est pour ainsi dire insoluble puisque les difficultés auxquelles nous devons faire face à Genève ne sont que le reflet d'une instabilité monétaire généralisée.

Sans vouloir préjuger l'issue des travaux qui sont en cours, il est peu probable que le groupe de travail se décide à recommander au Conseil fédéral de verser des subventions budgétaires directes au budget régulier des organisations internationales en difficulté ou qu'il préconise des taux planchers ou des garanties de change. Ce seraient là des précédents dangereux.

S 13. April 1978 1 1

Copies à :

- PO / VR / HH / ZW
- Section ONU et OI
- Mission, Genève
- Mission, New York

Dodis



- 2 -

Le cas de l'OIT est bien entendu une exception qui se place dans un cadre tout différent. Il s'agit là pour la Suisse, comme pour un grand nombre d'Etats, d'aider l'OIT à surmonter la crise qui résulte du départ des Etats-Unis.

Quant aux autres organisations internationales, tout au plus pourrait-on concevoir que la Suisse qui bénéficie de la baisse du dollar envisage de verser des contributions volontaires plus importantes aux programmes de coopération technique des grandes institutions spécialisées : OMS, OIT, etc. Mais il s'agit là de décisions prises de cas en cas qui seraient financées par les crédits ordinaires de la coopération technique et sur la base d'une étude objective des projets. L'effet de telles contributions ne serait que marginal face à l'ampleur du problème.

La Suisse risque donc de se trouver dans une situation délicate lors des prochaines grandes conférences internationales qui vont se dérouler ce printemps à Genève (OMS, OIT) ainsi qu'à New York cet automne lors du débat Genève-Vienne.

Les Etats membres considèrent qu'elle tire des profits substantiels de la présence des organisations internationales sur son territoire et ceci sans contribuer - à part quelques exceptions minimales - au budget de l'ONU. C'est un pays riche dont on attend un geste, une compensation... A cela s'ajoute le fait que la thèse cubaine qui voudrait faire supporter aux Etats hôtes d'organisations internationales les pertes découlant de l'inflation et des fluctuations de change tend malheureusement à s'accréditer. Elle est soutenue pour des raisons politiques par les pays de l'Est et plusieurs pays en voie de développement qui ont intérêt à accentuer la décentralisation des organisations internationales.

- 3 -

Nos possibilités d'action sont évidemment très limitées, mais nous aurions cependant un moyen très concret d'aider les organisations ou les conférences internationales en leur offrant gratuitement les salles de conférence du Centre international de conférences (CICG) construit par la Confédération à Genève.

Vous vous souviendrez que ce centre, qui a été inauguré en 1973, a été conçu comme un instrument de politique étrangère et qu'il est destiné à faciliter le déroulement des travaux des institutions internationales. Malheureusement, les résultats ont été décevants et le CICG reste trop souvent vide : certes il répond à toutes les exigences de la technologie moderne, mais il est loué à des tarifs commerciaux, destinés à couvrir le prix de revient et n'est pas compétitif par rapport aux autres salles de conférence existant à Genève ou à l'étranger. L'ONU - bien que la Suisse lui ait accordé un tarif préférentiel - n'utilise pas le Centre qu'elle juge encore trop cher. Or, comme nous l'avons constaté dans le troisième rapport du Conseil fédéral sur les relations de la Suisse et des Nations Unies, presque toutes les grandes conférences internationales se déroulent maintenant sous l'égide ou dans l'orbite des Nations Unies. Le cas de la conférence européenne sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et de la conférence diplomatique sur la réaffirmation et le développement du droit humanitaire (CDDH) font exception. Toutes deux ont utilisé le centre et de ce fait ont sans doute contribué à masquer des perspectives futures d'utilisation fort incertaines. Le seul locataire régulier est actuellement l'Union internationale des télécommunications (UIT). Quant aux congrès privés, ils sont de courte durée et d'un faible rapport.

- 4 -

Résultats financiers

1973 (6 mois)	bénéfice	fr.	90'953.90
1974	bénéfice	fr.	685'338.90
1975	bénéfice	fr.	421'116.40
1976	<u>perte*</u>	fr.	8'679.--
1977	bénéfice	fr.	250'260.--
1978 (prévision)	<u>perte</u>	fr.	800'000.--

* non compris l'amortissement annuel de fr. 250'000.--

Les bénéfices proviennent principalement de la CSCE, de la CDDH (financement par la Confédération) et de l'UIT.

Nous pensons qu'il sera de plus en plus difficile d'équilibrer le budget du centre, aussi la concession que nous offririons - la gratuité (non compris les frais de sécurité) - serait moins onéreuse qu'il ne le paraît de prime abord, puisque en définitive nous ne sacrifions aucun client payant potentiel. En revanche, la gratuité constituerait une aide appréciable non seulement pour les institutions spécialisées qui louent d'ordinaire des salles aux Nations Unies parce que le CICG est trop cher, mais aussi pour les Nations Unies qui, manquant elles-mêmes de salles, pourraient disposer plus facilement de leurs propres locaux. Plusieurs conférences internationales n'ont, en effet, pu se tenir à Genève faute de salles au Palais des Nations.

L'avantage pour Genève est évident, car les grandes conférences internationales marquent son importance politique et constituent aussi un apport économique intéressant sans cependant charger son infrastructure. Politiquement aussi, on pourrait concevoir que cette concession de la Confédération

- 5 -

compense en quelque sorte la disparition de la contribution financière que cette dernière a accordée au canton de Genève de 1969 à 1975 (voir Message du 21 mai 1969).

Bien entendu, la question devrait être soumise aux Chambres puisque la gratuité implique la transformation du prêt de fr. 64'373'600.-- et d'une durée de 99 ans, octroyé à la FIPOI pour la construction du CICG. Le bâtiment figure-rait alors dans l'inventaire des bâtiments de la Confédération et il faudrait prévoir un crédit annuel de fr. 1'700'000.- pour l'entretien. Enfin, nous devrions renégocier le droit de superficie.

Toutes ces opérations et les études préliminaires prendront du temps et pourront du reste se faire à loisir. Toutefois, politiquement, l'affaire est urgente, vu les difficultés que nous prévoyons cette année à Genève, la nécessité de faire un geste politique et aussi parce qu'il nous paraît important de faire cette concession avant que l'Autriche n'inaugure l'année prochaine le Donaupark et ne décide sans doute de mettre le grand centre de conférences et de congrès qu'elle construit actuellement à Vienne à la disposition des Nations Unies gratuitement ou à des conditions très favorables.

Il serait donc désirable de pouvoir faire une déclaration d'intention indiquant que le Conseil fédéral va soumettre un message aux Chambres et que sous réserve de leur accord, il envisage la gratuité du CICG. La chose pourrait être annoncée par M. le Conseiller fédéral Hürlimann lors de l'ouverture solennelle de la trentième session de l'OMS, le 8 mai.

- 6 -

Les services compétents de nos deux départements sont déjà en rapport au sujet de cette affaire qui est aussi étudiée par la FIPOI, mais, comme il s'agit avant tout d'une décision de nature politique qui a des incidences budgétaires à long terme, nous serions heureux de connaître votre avis avant de présenter aussi rapidement que possible une proposition au Conseil fédéral.

Permettez-nous enfin de relever en conclusion que, même si nous ne prenons pas de décision pour le moment, nous devons en tout état de cause affronter le problème du CIGG vu les perspectives d'utilisation incertaine que nous avons mentionnées et la prolifération des centres de conférences dans le monde.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de notre haute considération.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Pierre Aubert